

L'exportation des déchets déjà en panne de transport

La désignation par le Syvadec du ou des prestataires chargés d'assurer le transport des déchets hors de Corse a été mise en attente. En cause, les coûts avancés par les soumissionnaires qui dépassent les estimations du marché

La commission d'appel d'offres (CAO) du Syvadec s'est réunie hier matin à Corte pour étudier les offres reçues dans le cadre de la procédure liée à l'exportation des déchets. Mais à la suite de l'ouverture des plis, aucune décision n'a pourtant été prise pour le volet transport des déchets entre la Corse et le Continent. En effet, les coûts contenus dans les trois offres déposées auprès du Syvadec, sont apparus très supérieurs aux estimations établies pour ce marché.

Ce nouvel épisode apparaît ainsi comme un énième remake du film *Un jour sans fin*. Acteurs impuissants devant les *status quo* répétés, les Corses vont finir par avoir l'impression de revivre la même journée stérile à chaque fois que sonne l'heure d'aborder le sujet du traitement des ordures ménagères.

Lors du point presse organisé en fin de matinée dans les locaux cortés du Syvadec, François Tatti, président de l'entité, a d'abord rappelé "le périmètre dans lequel le Syvadec intervient, à savoir la mise en œuvre du plan défini par la CdC dans le traitement des déchets".

Pour rendre opérationnel ce projet, des engagements financiers sont consentis, notamment via le PEI (plan exceptionnel d'investissement) pour la création de centres multifonctions. "C'est un vaste programme qui nous attend", souligne François Tatti. Un menu d'autant plus copieux que l'application de ce schéma global appelé à entrer en fonction à l'horizon des trois à quatre ans à venir, est estimée à 90 millions d'euros. Et parmi ce schéma global a été annoncé, comme s'il s'agissait d'une évidence, l'existence du "centre de stockage de Molitfo".

Au-delà de ce point qui devrait faire réagir les détracteurs du projet, un autre pourrait bien irriter les contribuables ; cette fois. Car, l'addition est incomplète. Aux 90 millions d'euros envisagés, il faut aussi rajouter les crédits nécessaires au "tri sélectif dont le taux a progressé de 16% cette année".



Les membres de la commission d'appel d'offres du Syvadec ont décidé de surseoir à la désignation d'un prestataire en vue d'assurer le transport des déchets hors de Corse. / PHOTO JEANNOY FILIPPI

La commission sursoit

Pour l'instant, le Syvadec s'attache à "gérer au mieux les capacités de stockage restantes et l'évolution du tri mais notre rôle est aussi d'assurer qu'il n'y aura pas de rupture dans le traitement des déchets", poursuit François Tatti. C'est dans ce but qu'il a été décidé d'exporter 70 000 tonnes de déchets maximum par an, pour une période de transition de trois ans. Il nous restait donc à trouver des transporteurs capables de gérer cette prestation mais suite à l'ouverture des plis d'aujourd'hui (hier, ndlr) en CAO, il n'est pas possible de désigner d'attributaire pour ce marché allotté en deux. Nous avons besoin d'examiner davantage les trois offres reçues et surtout de les étudier car elles sont toutes très supérieures à nos estimations. À ce stade, la CAO a donc décidé de surseoir dans l'attente des résultats d'exa-

mens techniques et financiers complémentaires".

Pour mener ces expertises, le Syvadec a "sollicité les services de l'État et nos services juridiques pour savoir s'il est possible, dans ces conditions, d'attribuer ces lots ou s'il faut les juger irrecevables et donc relancer la procédure", retrace François Tatti.

Ces analyses techniques devraient, surtout en période de fêtes de fin d'année, prendre encore du temps. Et les délais d'entrée en vigueur de l'exportation pourraient ainsi en être rallongés.

Mais en cas de procédure caduque, il sera impossible de répondre à "l'obligation de faire traiter les déchets hors de Corse dès le premier trimestre 2019".

Un puits sans "fonds" ?

Si les membres de la CAO se sont

bornés à rappeler leurs obligations de discrétion en ne dévoilant ni les tarifs proposés, ni leur estimation et encore moins les noms des prestataires ayant candidaté, Xavier Pelli, vice-président chargé des finances du Syvadec, a tenu à rappeler "le problème du coût des financements de l'export, si tant est que le marché soit attribué. Notre objectif est de rendre notre syndicat opérationnel pour assurer la mise en œuvre du plan global. Or, quand on additionne tout, on atteint des sommes importantes qu'il n'est pas possible de demander aux communautés de communes de supporter seules."

C'est donc une équation à plusieurs inconnues qui est à nouveau posée.

Car, dans l'hypothèse d'un marché lancé en début d'année, subsisteront les doutes sur la hauteur du financement attribué par "les parties"

naires" qui n'ont pas été nommés, mais qui sont l'État et la CdC.

Les deux d'ailleurs se renvoient encore la balle pour savoir qui devra payer les surcoûts occasionnés par l'export même transitoire des déchets.

François Tatti a rappelé l'un des principes de l'action du Syvadec : "Le but est de faire en sorte de mettre en œuvre ce plan sans augmenter le taux de fiscalité des ménages."

Au-delà du transporteur qui n'a pas été désigné ou retenu hier, il reste donc l'épineuse question du financement de l'export qui n'est pas encore tranchée. Le Syvadec et les représentants des intercos ont clairement signifié qu'ils ne comptent pas assumer cette nouvelle dépense.

Pour l'heure, une seule chose est finalement apparente : tout tremble mais rien ne bouge.

MARC-ANGE INGRAND